

Handwritten scribbles and illegible text in the top right corner.

Csp-3
01-ERC
1920
-40



1920-40

c
I
f
c
I
a
v
I
a
é
i
c
v
c
E
s
é
s
u
t
c

F
e
d
c
c
c
c

Talons
manuscrits

Mémoires de la Société Royale du Canada
SECTION I

SÉRIE III

MAI, 1920

VOL. XIV

Troupes du Canada 1670-1687.

Par M. BENJAMIN SULTE, M.S.R.C.

(Lu à la réunion de mai 1920.)

La population de la colonie, jusqu'à 1680, n'était composée que de cultivateurs sans aucun élément militaire, mais les maraudes des Iroquois avaient aguerri tous les individus et il en était résulté une forme de milice assez régulière qui se dessine à partir de 1649 puis se constitue encore mieux vers 1664, 1665, sous la direction de Jacques Leneuf de la Poterie, gouverneur par intérim. De 1665 à 1669 nous avons eu le régiment de Carignan et, après son départ, la milice redevenit la seule défense du pays. Les Canadiens de marque tels que Boucher, Juchereau, Lemoine, Leneuf, Bellestre, Lotbinière, Denis avaient toute confiance dans l'esprit martial des habitants, qui en étaient à la seconde génération et s'étaient habitués à faire face aux incursions de l'ennemi. On fait de meilleurs soldats avec des bons cultivateurs qu'on ne fait des cultivateurs avec des soldats. Cette vérité paraissait évidente à l'intendant Talon, au gouverneur Courcelles, aux chefs canadiens, et par suite à Colbert, ministre des colonies. En 1670, le retrait du régiment royal ramenait l'attention des autorités sur la milice. Nous n'avions que six milles âmes de population établie en Canada, mais c'était une force de mille combattants presque suffisante pour contenir les Iroquois si on l'organisait, en lui donnant un caractère de permanence. Le roi écrivit qu'il avait besoin de toutes ses troupes pour la guerre de Hollande et que les Canadiens devaient pouvoir se protéger eux-mêmes. Ceci tranchait la question.

Une ou deux compagnies de réguliers se formèrent en 1670 comprenant des volontaires de Carignan autorisés à rester ici, des soldats engagés en France, des Canadiens que leur goût portaient à s'enrôler dans un corps actif. Il arriva d'autres escouades en 1671, de sorte que l'on peut compter trois compagnies vers 1672 pour la garde des dépôts de marchandises et des pelleteries dans les postes de Tadoussac, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sorel et Chambly.

Ces troupes "régulières" devaient fournir les garnisons tandis que la milice s'exercerait à domicile pour être prête en temps de guerre.

Louvois, ministre directeur des armées, refusait de s'occuper du Canada. On connaît sa jalousie à l'égard de Colbert. Celui-ci résolut de créer un système militaire en Canada, aux frais du trésor des colonies, sans utiliser les "troupes de la marine" qui étaient sous sa direction. Il recruterait en France, on en ferait autant parmi nous, et la solde, l'armement, les habits seraient payés par Colbert et non pas Louvois. Les compagnies de 1670, 1671, étaient ainsi placées sous ce nouveau régime. J'observe que l'infanterie royale de France reçut pour la première fois des uniformes en 1670, mais il est douteux que les soldats de Colbert au Canada aient participé à ce changement. Le costume ordinaire des gens du peuple a dû continuer à servir dans ces "compagnies franches," c'est-à-dire indépendantes de tout régiment ou brigade de France.

Les arrangements faits avec les Iroquois en 1670 leur accordait la rivière Ottawa comme territoire de chasse, une concession énorme qui a lieu de nous surprendre. Dès l'année précédente ces Sauvages avaient formé aux environs de Kingston et Toronto aujourd'hui plusieurs bourgades dans l'intention évidente de s'emparer de la chasse du haut Canada et de vendre leurs pelleteries aux Anglais, Hollandais, etc., des bords de l'Atlantique. Depuis 1648 les Français ne retiraient aucune fourrure du haut Canada.

M. de Courcelles voulut reprendre possession en 1671 et, dans ce but, il leva, de sa propre autorité, un certain nombre de miliciens qui l'accompagnèrent à la baie de Kenté, sur le côté ouest du lac Ontario, pour faire voir aux Iroquois que la route du Saint-Laurent, malgré ses rapides et sa longueur, n'était pas un obstacle à rebuter les troupes. La corvée, ainsi appelée par les Canadiens, ne plaisait guère à ceux-ci—on y voyait trop le seul intérêt des marchands de pelleteries. Mobiliser en pleine saison d'été huit cents hommes, sans paie ni compensation, ne plaisait à personne, mais il fallait obéir en ayant l'air de croire que c'était un bon moyen pour former la milice à la vie militaire.

Le comte de Frontenac, arrivant l'automne de 1672 pour remplacer Courcelles, eut vite pris son parti sur l'ensemble des affaires, avec le conseil des gens qui s'y connaissaient, mais il rencontra le blâme du roi et nous allons voir comment il sortit de l'impasse en complétant l'organisation de la milice.

Les influences qui avaient fait nommer d'Aillebout gouverneur général en 1648 introduisaient l'élément de Montréal dans la direction de la colonie et pour la première fois (1648) on forma un conseil. Ce dernier demanda à chaque localité d'élire un syndic ou représentant pour s'entendre avec lui. Jusqu'à 1663 ce mode d'administration

prévalut. Anne d'Autriche et Mazarin ne paraissaient pas en avoir eu connaissance, peut-être qu'ils n'y attachèrent nulle portée—le royaume étant dans un état d'anarchie leur attention s'écartait aisément de ce qui se passait en Canada. Dès 1660, cependant, les syndics cessent d'être mentionnés. Étaient-ils abolis? En ce moment, la guerre de Trente Ans finissait; la France en sortait avec tous les avantages; la discorde civile était étouffée. Trois ans plus tard le jeune Louis XIV aidé de Colbert imposait à la colonie un conseil nommé par la couronne et composé uniquement de citoyens de Québec, sans aucun syndic. C'était un corps de marchands de fourrures et le principe de sa formation consistait à faire de tout le pays un comptoir de traite. Frontenac vit de suite que l'administration était toute d'un seul côté. Il dit aux habitants de se réunir en assemblée, chez eux, d'élire des maires, des syndics, afin de pouvoir se renseigner sur les besoins locaux et sur les choses du gouvernement en général, mais le roi fit gronder le tonnerre: "Qu'est-ce que cela! je ne sais à quoi vous pensez; il ne faut admettre personne à parler pour les autres." Outre le fait bien connu que Louis XIV ne souffrait point de représentation nationale, on doit supposer que le conseil de Québec s'était plaint à Colbert de l'innovation de Frontenac, aussi pour compléter la rebuffade l'intendant Duchesneau arriva de France muni de pouvoirs qui annulaient en bonne partie l'autorité du gouverneur, attendu que ce nouveau fonctionnaire avait dans ses attributions la justice, les finances, le commerce, la voirie. Le gouverneur restait avec le titre militaire pour tout partage. Fort heureusement c'était un homme du métier et il le fit voir. Assisté probablement de l'expérience des Canadiens notables, il imagina un système simple et très efficace pour faire de tous les habitants des miliciens pratiques. L'Europe n'avait rien de pareil. Sous un capitaine (habitant) de paroisse, tout garçon ou père de famille en âge et en état de porter un fusil devenait milicien, s'exerçait chez lui au tir et à la connaissance de la discipline, du maniement des armes jusqu'à la formation de l'escouade et même de la compagnie, sans solde ni uniforme. Appelés au service actif, ces écoliers instruits faisaient de bons soldats, selon le genre de guerre que nous avions à employer le plus. C'était de l'infanterie légère propre aux marches, aux embuscades, reconnaissances, tir à volonté, chasse dans les bois, pêche pour se nourrir, campant partout avec adresse, se débrouillant sans le secours des grands chefs et pouvant se grouper ou se disperser de cent manières en très peu d'instant. Les troupes royales n'entendaient rien à tout cela. Il va sans dire que nous n'avions besoin ni d'artillerie ni de cavalerie dans une contrée toute en forêt et dépourvue de routes, mais remplie de rivières et de lacs, de plus couverte de neige durant cinq mois de l'année.

Ce qui est curieux c'est que Frontenac investit les capitaines de paroisse de fonctions diverses au point d'en faire de véritables représentants du peuple tout en leur conservant les apparences d'employés de la couronne. Ils devinrent huissiers, assistants du grand-voyer, inspecteurs, etc. Toutes les communications du gouvernement leur étaient adressées et ils les promulguaient. La plupart des procès nécessitaient leur intervention. Les juges recevaient par eux les instructions d'en haut. Les seigneurs n'étaient rien auprès d'un capitaine de milieu qui agissait comme l'organe des habitants et correspondait directement avec le pouvoir. Par sa situation envers le gouverneur et l'intendant le capitaine de milice prenait une importance qui peut se comparer à nos membres du parlement. Les gens de justice, les gouverneurs locaux, les chefs de poste devaient s'entendre avec ce fonctionnaire non rétribué, homme d'honneur, toujours populaire, cumulant les charges, n'en ayant jamais trop et se considérant très bien payé par les égards qu'on lui témoignait. C'était le maire, le syndic, le coroner, le connétable, le surveillant général, le directeur de ceci et cela, le bureau de renseignement, en un mot l'intermédiaire entre les colons, les tribunaux, les seigneurs, les marchands, le gouvernement. Si un évènement a lieu dans la paroisse ou sur la côte le capitaine de milice fait l'enquête et fournit le rapport officiel. S'agit-il d'un chemin à ouvrir ou à réparer, d'un pont ou d'un arpentage, le grand-voyer ou l'arpenteur se concertent avec le capitaine. Le curé, le missionnaire s'entendent avec lui pour toute action publique. Les autorités, hautes, moyennes et basses vont à lui. Il est de toutes les démarches et l'intendant lui confie beaucoup plus de besogne que le gouverneur général, en raison des devoirs plus nombreux qu'il a à remplir.

Sous cette forme déguisée Frontenac avait rétabli le syndicat et même quelque chose de mieux. Le roi ne s'en aperçut nullement, et laissa faire d'autant plus que cela ne coûtait rien. Le système dura dans toute sa force jusqu'à 1760 après quoi il déperit lentement, pièce par pièce et vers 1800 il ne restait que le capitaine, très respecté mais n'exerçant que peu ou point de fonction publique.

En présence de la mauvaise volonté de Louvois, Colbert avait créé les compagnies franches du Canada. Devant l'absolutisme du roi, Frontenac inventa le capitaine de paroisse.

Dans les localités où le nombre des habitants était moindre, ces petits groupes dispersés de miliciens étaient sous un capitaine de la côte (bord du fleuve ou d'une rivière) et de ses lieutenants, en attendant que chaque endroit fut devenu paroisse.

Dès 1675 on peut dire que nous avons deux régimes militaires se soutenant l'un l'autre : les corps de réguliers, puis toute la population

mâle comme milice. Ce qui visiblement fit accepter partout l'organisation de la milice était la crainte des Iroquois.

Les coureurs de bois existaient depuis l'origine de la colonie pour répondre aux demandes des marchands de fourrures et c'était un emploi légitime, sauf que, bien souvent, il enlevait des bras à l'agriculture et inspirait à la jeunesse le goût du vagabondage, néanmoins, les fils d'habitant y gagnaient de quoi faciliter leur établissement sur les terres des bords du fleuve et ces courses n'étaient pas devenues répréhensibles avant 1670, mais alors trois ou quatre cents soldats de Carignan, licenciés sous prétexte de devenir colons, s'échappèrent dans les bois et devinrent un fléau parce que leurs chefs faisaient un commerce illicite avec les Anglais du fleuve Hudson ou les Iroquois et en même temps semaient la débauche parmi les Sauvages de près ou de loin. Le Haut Canada était entre leurs mains y compris le territoire de l'Ottawa, et même les régions de l'ouest jusqu'au lac Michigan et le fond du lac Supérieur. Ajoutons à ces bandes presque autant de Canadiens entraînés par l'exemple et l'on ne sera pas étonné des ordonnances qui condamnent tous ces maraudeurs avec une très grande sévérité.

Frontenac n'eut rien de plus pressé que d'écrire pour demander des soldats afin de reprendre au moins la lisière du lac Ontario et l'ancien pays des Hurons. La guerre de Hollande absorbait toutes les ressources de la France et il subit un refus. Se tournant vers la milice il prépara une expédition semblable à celle de son prédécesseur en 1671, n'hésitant pas à faire servir les cultivateurs pour assurer la traite de quelques marchands aux abois. Ces marchands payaient au trésor une somme annuelle convenue et par là jouissaient du monopole du commerce. On voit le tableau. Il est juste de dire que cet argent défrayait la défense du Canada et que, d'autre part, les colons n'étaient taxés que sur les marchandises importées de France. Alors, le service militaire, sans solde, équivalait à un impôt qui portait sur un certain nombre d'habitants.

L'été de 1673 une brigade de miliciens se rendit donc à Cataracoui, érigea un fort en ce lieu, tout en maugréant d'importance, y laissa une garnison probablement composée de soldats des compagnies régulières et de volontaires canadiens, puis rentra dans ses foyers ayant prouvé une fois de plus que les cultivateurs sont aptes à tous les métiers: soldats, constructeurs, chasseurs, caravaniers (si le mot convient ici) et en tout cas "voyageurs" par excellence. Les officiers de cette milice étaient Canadiens: eux seuls pouvaient agir en cette qualité.

Notons que, en 1674, il est fait mention des gardes de Frontenac appelées carabiniers. L'un des officiers était Pierre Godefroy de

Roquetaillade, né en Canada. Par la suite on voit trois de ses frères officiers des troupes de la colonie et cinq ou six autres de cette famille, après 1700, se rencontrent portant divers grades, à part leurs parents officiers de milice.

En 1673 le major Prevost, du régiment de Carignan, qui avaient été sergent-major en 1669, commandait la garnison de Québec.

Tariou de Lanaudière, du régiment de Carignan, était enseigne des troupes en 1672. Ses descendants l'ont imité.

Sidrac Dugué, aussi de Carignan, était à Cataracoui en 1673.

Jacques Bizard paraît être venu avec Frontenac comme aide-de-camp, puis il devint lieutenant dans les gardes de ce gouverneur. Je suppose que ces gardes ne dépassaient guère une trentaine de soldats. Bizard épousa en 1678 Jeanne-Cécile Closse, née à Montréal.

C'est en 1672 il semble que l'on doit placer l'arrivée de Henri de Tonty. Ce personnage fut plutôt un coureur de bois, mais il était militaire et ami de Frontenac qui lui donna un grade dans les troupes.

Daniel Greysolon Duluth, aussi arrivée en 1672, eut la même carrière que Tonty.

Michel Leneuf de la Poterie dit plus tard de la Vallière, né en Canada, avait été envoyé en Acadie dès 1664 ou 1665. Il s'y maria, revint en Canada, retourna en Acadie. En 1671 il était officier dans l'expédition de Cataracoui. En 1672 il est au Cap Breton. En 1673 on lui concède la seigneurie d'Yamaska, puis en 1676 la seigneurie de Beaubassin en Acadie. Sa carrière a été longue. A partir de 1665 il a toujours été militaire et ses fils pareillement.

Jacques Passard de la Bretonnière était commandant à la rivière du Loup (en haut) vers 1674. Il épousa une Canadienne et ce ménage habita toujours la même seigneurie. En 1684 on le voit officier de milice à la guerre au lac Ontario. Laissa deux filles mariées.

Jean-Baptiste Montgaudon de Bellefontaine brigadier des gardes de Frontenac en 1674, reparait en 1683 et 1686. A cette dernière date il commandait aux Illinois.

Pierre Lemoine (plus tard d'Iberville) né à Montréal, fut nommé garde-marine (aspirant) à l'âge de quatorze ans, en 1675, et partit pour la France.

Pierre de Saint-Ours, du régiment de Carignan, commandait toutes les milices en 1673.

François Berthelot, qui ne vint jamais au Canada, était quelque chose comme grand-magasinier de l'artillerie. Son délégué à Québec était Christophe Martin de Boisborneau "commissaire des poudres." C'est donc lui qui fournissait des cartouches et des fusils au Canada. On le retrouve ici jusqu'à 1680.

Frontenac constatait en 1675 que, parmi les habitants, il y avait douze cents fusils, et je doute fort que les hommes en état de porter les armes dépassassent quinze cents à cette date. Tous les colons faisaient la chasse au bout de leurs terres; de plus on se souvenait des Iroquois.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que nos milices avaient adopté de bonne heure certaines pièces d'uniforme puisque, en 1665, on mentionne les capots bleus de Montréal. J'ai vu aussi les tuques blanches de Québec, les tuques rouges des Trois-Rivières citées par occasion. C'est une question à éclaircir. Ces couleurs n'ont pas dû être ordonnées; elles ont surgies au hasard, mais tout militaire sait que le seul uniforme dont on ne saurait se passer pour reconnaître un régiment ou un corps quelconque est la coiffure.

La population ayant atteint en 1680 le chiffre de dix mille âmes on s'aperçut que le nombre des armes-à-feu ne correspondait plus à celui des miliciens. Le roi annonça qu'il allait envoyer quelques centaines de fusils (et même des épées) pour être vendus au prix coûtant par les capitaines des côtes. Le prix coûtant signifiait que, à la guerre, le milicien fournirait son fusil. En temps de paix il s'en servait pour la chasse.

Le relevé officiel de 1681 donne ce qui suit:

	Fusils	Pistolets	Ménages
Montréal.....	185	1	216
Lachine.....	91	6	
Laprairie.....	30	3	28
Longueuil.....	15	..	10
Ile Ste-Thérèse.....	8	4	9
Tremblay.....	1	..	4
Boucherville.....	27	6	30
Varenes.....	20	..	15
Verchères.....	15	..	11
Contrecoeur.....	17	..	12
Saint-Ours.....	16	..	14
Chambly.....	21	..	12
Sorel.....	26	..	20
Villemur.....	9	..	18
D'Autray.....	7	..	
Lavaltrie.....	12	12	22
Repentigny.....	35	..	
Lachesnaye.....	17	..	14
Ile Jésus.....	7	..	4
Québec.....	204	35	188
Monceaux.....	18	..	7

	Fusils	Pistolets	Ménages
Gaudarville.....	13	..	16
De Maure.....	21	..	34
Neuville.....	50	..	63
Ecureuils.....	4	..	7
Portneuf.....	8	6 }	
Chavigny.....	3	.. }	
St. Charles des Roches.....	11	..	12
Sainte-Anne.....	26	..	4
Lotbinière.....	11	..	8
Villieu.....	2	..	3
Lauson.....	51	1	43
Cap Saint-Claude.....	2	..	5
Beaumont.....	10	2	9
La Durantaye.....	7	..	12
Bellechasse.....	64	..	34
La Boutellerie.....	31	..	11
Ile-aux-Oies.....	8	..	5
Beaupré.....	145	7	110
Beaumont.....	31	3	43
Bourg Royal.....	8	..	15
Village St-Claude.....	4
Charlesbourg.....	9	2	15
Village St-Joseph.....	5	..	8
Village St-Bernard.....	6	..	9
Petite Auvergne.....	48	2	60
Côte St-Michel.....	19	1	19
Ile d'Orléans.....	39	..	173
Batiscan.....	45	..	48
Champlain.....	44	13	41
Fief Hertel.....	4	..	8
Prairie Marsolet.....	3	.. }	
Cap la Madeleine.....	43	7	38
Trois-Rivières.....	31	..	26
Rivière-du-Loup.....	6	..	5
Nicolet.....	6
Lintot.....	11
St-François.....	7
Gouvernement de Montréal.....	550	32	429
Gouvernement de Québec.....	854	60	917
Gouvernement de Trois-Rivières.....	176	20	191
	1580	112	1537

Le recensement de la même année dépasse ces chiffres—il donne 1,840 fusils et 159 pistolets. On y voit aussi que la garnison de Québec était composée de vingt et un hommes commandés par un sergent. Trois-Rivières, Chambly et Montréal devaient en avoir davantage à cause du commerce des pelleteries qui attirait beaucoup de monde dans ces endroits. La garnison de Montréal était, dit-on d'autre part, seulement de six personnes. Cataracoui devait avoir une cinquantaine de soldats réguliers.

Après une douzaine d'années de repos nous allions avoir la guerre. Les Iroquois se tenaient tranquille à cause de notre organisation de milice pourtant bien faible mais suffisante pour leur en imposer. Ils commerçaient avec les Anglais et ravageaient les nations qui tentaient d'attirer les Français chez elles. Ils s'étaient augmentés en nombre d'une manière étonnante et se montraient plus arrogants que par le passé. Un homme habile à la tête de la colonie française pouvait les contenir et empêcher toute rupture mais Frontenac partait et La Barre venait pour tout gêner. Ce nouveau gouverneur s'associa à quatre ou cinq ramasseurs de pelleteries qui allaient en fraude aux Illinois et dont les Iroquois pillèrent les canots, se basant sur l'interprétation des règlements du Conseil Supérieur de Québec et il y a bien de l'apparence que ces Sauvages étaient dans leur droit ou du moins qu'il profitaient adroitement du doute que la loi laissait subsister à l'égard des privilèges de traite.

La Barre écrivit à Versailles demandant des troupes et disant bien fort que les Iroquois étaient plus menaçants que jamais. Au fond, il voulait se venger.

Les deux ou trois compagnies du Canada étaient insuffisante en présence des hostilités que le gouverneur provoquait par sa conduite envers les Iroquois.

En l'absence de tout renseignement sur les officiers et la composition de la petite troupe de la colonie, on glane un nom de place en place dans nos archives. Ainsi, Prevost était toujours major de Québec; en 1677 on mentionne les majors de Montréal et Trois-Rivières. Un nommé Jean Deleau sieur de la Motte commandait à Chambly. Louis Tayon sieur de Lussigny, beau-frère de Duluth, était dans les gardes de Frontenac. Le fameux Laforest qui suivait La Salle et qui peut-être, dès 1676, avait un grade militaire, parcourait le pays des Illinois. Michel Leneuf de la Vallière était commandant en Acadie où il fut remplacé par Perrot en 1684 et alors il devint capitaine des gardes à Québec. Notre Pierre Lemoine revenant de France en 1683 fut chargé d'y retourner avec les dépêches de La Barre qui le recommanda pour le grade d'enseigne de vaisseau. Vers

cette date on commence à voir paraître les six garçons (nés en Canada) qui portèrent les noms de Robineau, Bécancour, Neuville, Villebon, Meneval, Portneuf, tous frères et excellents officiers. Avec La Barre était arrivé le chevalier comte de Baugis qu'on voit très en faveur jusqu'à 1689.

Le 5 avril 1683 le roi faisait écrire à La Barre qu'il lui enverrait deux cents soldats et des armes. Pierre Lemoine était probablement porteur de la lettre. Jusqu'à cette date notre Canadien s'appelait Pierre Lemoine tout court et par la suite on le nommait sieur d'Iberville. Dans les bureaux de la marine, à Versailles, il y avait un fonctionnaire de marque du nom de d'Iberville. Ne serait-ce pas de lui que notre jeune homme emprunta ce nom qu'il devait illustrer par ses combats et ses navigations?

En novembre 1683 arrivèrent à Québec trois compagnies de volontaires avec les officiers suivants:

Remy de Gillouet sieur Dorvillier, capitaine, qu'on retrouve en 1684 commandant à Cataracoui et par la suite dans les guerres des frontières.

Deux frères ayant le grade de capitaine. Antoine de Crissassy, marquis, et Thomas, le chevalier, ce qui veut dire le cadet, gens de mérite apparentés aux familles princières de Grimaldi et Monaco, qui s'étaient réfugiés en France à la suite des révolutions de Sicile.

Le capitaine Mouet de la Juge, les lieutenants Basile, de la Roevic et de Bellecourt. Aucun des quatre ne se retrouve par la suite.

Le chevalier d'Hosta. Il servit jusqu'en 1691 où il fut tué.

Jacques-François Chevalier, sieur de Bourchemin, enseigne qui épousa quatre ans plus tard Elisabeth Dizey, Canadienne, de la paroisse de Champlain. Il était lieutenant en Acadie en 1695 et y fut tué l'année suivante. Sa fille hérita de la concession qu'il avait reçue à la rivière Yamaska: fief Bourchemin.

Le chevalier Aubéry devait être capitaine d'une compagnie puisque le 2 janvier 1684 le roi la lui enlève et la donne à un officier du nom de Massé que je ne connais point d'ailleurs, puis, le 25 avril 1685 il fait notifier Aubéry d'avoir à rentrer en France.

Dutast était lieutenant de la marine royale et, pour la durée de son emploi au Canada, capitaine d'infanterie réformé, c'est-à-dire que les troupes de la marine n'ayant pas la colonie dans leur attribution, son grade de lieutenant ne lui servait à rien dans ce pays et on lui avait donné le rang de capitaine sans compagnie pour justifier les services qu'il allait remplir. Lahontan et lui partirent de Montréal le 23 juin 1684 et arrivèrent à Cataracoui le 13 juillet, où Dutast fit

une inspection et ordonna des réparations considérables, car La Salle, toujours en courses, avait négligé la place.

Louis-Armand de Lom d'Arce, né le 9 juin 1666, au château du village Lahontan, landes de Gascogne, sur les confins du Béaru et des pays basques, perdit son père en 1674 et dès lors devint le baron de Lahontan, un nom qu'il a rendu célèbre par ses écrits. Tout jeune, on lui donna une lieutenance au régiment de Bourbon, puis il passa garde-marine ou aspirant dans la flotte royale. C'est alors qu'il vint dans la Nouvelle-France avec son chef Dutast. En 1685 il est à Boucherville; 1687 au lac Ontario et Niagara; 1688 à Michillimakinac; 1689 à Québec où nous le retrouverons.

A peine débarqué Lahontan écrivait de Québec, le 8 novembre 1683 que La Barre avait demandé sept ou huit cents hommes par une lettre envoyée en France dont était porteur un nommé Maheu (Canadien ?) mais que le roi ne lui accorda que "trois compagnies de marine." Il ajoute que, durant la traversée, un capitaine et plusieurs soldats moururent du scorbut.

L'expression: "de marine" doit se lire, à mon sens: "infanterie de marine" ce qui ne veut pas dire des marins. M. Tricoche, du ministère de la marine et colonie, auteur d'un ouvrage soigné sur ce sujet, m'assure qu'il n'y a pas de trace d'envoi de troupes au Canada et que par conséquent si des hommes de l'infanterie de marine ont formé des compagnies ou des escouades pour cette colonie c'est à titre de volontaires sortant du service royale ou en étant déjà libérés. En tout cas, dit-il, votre "détachement de la marine" était un corps colonial, ce qui signifie, non pas détaché d'un régiment français mais recruté uniquement pour servir dans la colonie. Cette troupe était bien en principe composée d'officiers et hommes de la mère-patrie "mais la proportion des Canadiens dans ses rangs avait fini par être considérable." Plus le temps marcha, à partir de 1683, plus il y eut de Canadiens dans la troupe en question et vers la fin du régime français la très grande majorité y était canadienne. M. Tricoche dit encore: "Les individus qui entraient dans cette branche du service ne le faisaient qu'avec l'intention de s'établir par la suite comme colons au Canada." Cela est vrai mais un bon nombre retournèrent en France.

Ces militaires n'ont pas fondé le Canada, comme on le dit généralement. Ils sont arrivés trop tard et pas assez nombreux pour que leur apport ait donné un élan au pays. Le type du cultivateur qui dominait depuis 1634 est resté solide et il a absorbé aisément ces nouveaux venus.

Le 2 janvier 1684 le roi donne à Massé la compagnie du chevalier Aubéry au Canada. Qui était Massé ?

Il est à supposer que des plaintes contre La Barre étaient parties des conseillers de Québec et autres sources pour informer Colbert de ce qui se passait et la conduite que ce gouverneur avait tenue aux Antilles ne le recommandait nullement. En février 1684 le roi décida son rappel, mais comme la guerre menaçait sur l'Ontario, il alla au plus pressé en recrutant de nouvelles compagnies dont Montortier, l'un des capitaines, fut muni de pouvoirs très amples ou droit de *veto* sur les actes de La Barre, en attendant l'envoi d'un successeur à celui-ci. Le 11 juillet, Colbert annonce que trois cents soldats s'embarquent sur l'*Emerillon*. En ce moment La Barre, avec les réguliers et la milice, faisait une campagne pitoyable aux environs de Cataracoui. Le résultat en fut signalé à Versailles dès la fin de l'automne.

Dans cette expédition qui attira seulement le mépris des Iroquois, on voyait en fait d'officiers canadiens J.-B. Crevier Duvernay, Jean-Amador Godefroy, Beauvais et Montplaisir, lieutenants de milice. La famille Le Gardeur commença à fournir des officiers dont le nombre s'est élevé à une douzaine par la suite; on les trouve sous les noms de Repentigny, Courtemanche, Croisille, Saint-Pierre, Beauvais, Tilly, Montesson, Le Gardeur.

Duguay, Bécard, La Durantaye, tous trois du régiment de Carignan, figurent dans les troupes. Leurs fils ont continué dans la carrière des armes durant un demi siècle.

Villebon, né en Canada, était major de brigade. La Bretonnière déjà mentionné, marié en Canada, était lieutenant.

Il est visible que les Canadiens faisaient leur bonne part du service, tant avec les réguliers que sous forme de miliciens.

Gabriel Lambert dit Dumont, appelé aussi le sieur de Blaignac, né en Canada, était officier à la date où nous sommes.

Il faut compter, dans la milice, la classe des "voyageurs" ou bateliers, si utile en raison des nombreux cours d'eau du pays. Sans eux, les marches devenaient souvent impossibles. Leur étonnante adresse dans ces sortes d'exercices mérite une mention spéciale et, quoiqu'ils fussent généralement payés pour leurs peines, on doit les reconnaître comme un facteur important dans ces expéditions où le Canadien seul était capable de réussir.

Tournons-nous du côté des renforts annoncés. Le 1er mars 1684 le roi décide que le chevalier d'Autresy aura une compagnie au Canada puis, le 6 juin, il révoque cet ordre, et le 7 août, dit que le sieur Audifredy (est-ce le même?) commandera une compagnie partant pour le Canada, à la place du chevalier d'Osmond. Ces troupes, embarquées le 13 août, formaient cinq compagnies de soixante hommes. Montortier en était, mais M. de Callière qui venait remplacer Perrot

à Montréal avait la haute direction. Vers la fin de septembre les navires arrivaient à Québec.

Voici quelques notes sur les officiers de cette date qui me sont connus:

J.-B. Celoron de Blainville, lieutenant; se maria avec une Canadienne, servit longtemps et ses fils continuèrent sa tradition jusqu'à 1760.

Le capitaine François-Claude Fleutelot seigneur d'Autrée marquis de Romprey.

Charles-Paul Marin, enseigne de marine, capitaine en Canada. Il se maria avec une Canadienne. Excellent officier comme le furent aussi ses deux garçons, Pierre-Paul et Louis-Hector.

Deux officiers du nom de Des Cloches, Louis et Pierre-Guillon, se rencontrent de 1684 à 1692 et on voit que le 1er mars 1693 le roi nomme Maupeou à la place du capitaine Pierre-Guillon des Clochés, inhumé à Montréal un an auparavant.

Le lieutenant Alexandre-Joseph de l'Estringuant, sieur de Saint-Martin, était encore dans ce grade en 1688 lorsque Louis XIV le nomma lieutenant de roi, une sorte de doublure du gouverneur et de commandant des postes, ou un suppléant si l'on aime mieux l'expression. Il ne faut pas dire de ce fonctionnaire "lieutenant du roi," car le lieutenant du roi est le gouverneur même. Les juges aussi étaient appelés lieutenants du roi.

La Robayre, capitaine sans compagnie, est blessé à Lachine en septembre 1689, pris par les Iroquois en cette occasion et brûlé à petit feu. Il était arrivé en 1684.

Un lieutenant du nom d'Allord de Ste-Marie est mentionné en 1684. En 1702 il servait à Terre-neuve. En 1715 on le dit beau-frère de Castebelle. En 1718 il était en mission à Boston. En 1719 un de ses soldats décède à Montréal. En 1726 commande l'artillerie à Louisbourg. Il mourut vers 1730 laissant un fils officier d'infanterie.

Louis de Laporte sieur de Louvigny, lieutenant ou capitaine, épouse en 1684 une Canadienne. Son histoire est longue.

Jean-Louis de Hennot (signait Dehennot) sieur de la Croix (pas la Groix) lieutenant, est aussi appelé Hainault, Desnos, des Rioux, compagnon de Montortier, a été confondu avec un autre officier du nom de La Groye ou La Groix.

Jacques Le Picard ou Le Picard de Noré sieur d'Alencour-Dumesnil. Cinq ans plus tard il est capitaine à Lachine. En 1692, à Champlain, il épouse une Canadienne.

Amateur ou Amador Durivault-Huet dit le chevalier, était capitaine de la marine royale. Le 5 mars et 4 août 1684 le roi prescrit

que cet officier commandera cent cinquante soldats partant pour Québec sur l'*Emérillon*, et formant une compagnie franche dont il sera le capitaine. Le 2 novembre suivant, la Hontan écrit de Montréal qu'on a appris l'arrivée de Hainaut, Montortier et Durivau qui sont trois capitaines de vaisseau et serviront de conseillers au gouverneur La Barre. Durivau avait la commandement de toutes les troupes du Canada. Les 5 et 10 mars 1685 le roi ordonne le retour en France de Durivau et accorde sa compagnie à d'Orvillier.

Alphonse de Tonty, d'une dizaine d'années plus jeune que son frère Henry, ne vint au Canada qu'en 1684 et fournit la même carrière que celui-ci: coureur de bois, lieutenant, puis capitaine des troupes, commandant du Détroit et autres postes. Il s'est marié avec une Canadienne; ses fils ont servi, comme le père, surtout aux Illinois. Henry est resté célibataire.

Le 1er janvier 1685 le roi nomme le marquis de Denonville à la tête de la Nouvelle-France pour remplacer par un gouverneur chimérique le sieur de La Barre dont la rapacité causait tant d'embarras. Six cents hommes devaient partir avec lui. Le rappel de La Barre est du 10 mars 1685 annonçant que trois cents soldats seulement partiront, mais il y a une lettre de Versailles en date du 5 mars disant que le chevalier de Troyes avec sa compagnie et cinq autres seront envoyés. Le sieur Arnoul, à Rochefort, reçoit instruction de lever cent cinquante hommes pour le Canada. Le roi ajoute qu'il acceptera tous les ans deux gentilhommes (jeunes gens) dans les gardes-marines du royaume. Ceci paraît être le résultat de la demande de Robineau et La Durantaye qui désiraient placer leurs fils dans cette branche du service.

Denonville arriva devant Québec le 29 juillet 1685 et débarqua le lendemain avec Monseigneur de Saint-Valier, trois cents cinquante soldats et une vingtaine d'officiers. La Barre partit quelques jours après. Cent cinquante soldats étaient morts durant la traversée. Selon mes notes cent hommes arrivèrent le 1er août. Lahontan dit, le 2 octobre, que Denonville amenait sa femme et sa famille, suivi de quelques compagnies, formant cinq ou six cents hommes. Ailleurs je vois: dix compagnies indépendantes, ce qui veut dire: pas d'organisation régimentaire, mais des corps de cinquante hommes chacun dont les capitaines communiquaient directement avec le gouverneur-général.

Par un ordre de milice du nouveau gouverneur on voit que le district central des Trois-Rivières se délimitait "depuis le haut du lac Saint-Pierre au dessous de la seigneurie de Sorel, y compris les rivières Ouamaska, Maskinongé et autres du nord et du sud du fleuve qui

tombent dans ce lac et le fleuve, jusqu'à la rivière et seigneurie de Saint-Anne (la Pérade) inclusivement." Dans une lettre du 20 août il explique la prétention de M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, à ce que son autorité s'étende sur toute la juridiction de la justice de son gouvernement et il ne reconnaît pas ce point, mais, ajoute-t-il, "je lui ai donné un ordre pour commander aux troupes et aux habitants." La colonie était formée de trois provinces, pour ainsi dire: Québec, Trois-Rivières, Montréal, avec gouverneur, juge-en-chef, etc. A la guerre les milices formaient trois brigades portant les noms de ces territoires.

Les officiers qui paraissent être venus de France en 1685 sont:

Un frère et un fils de Remy de Gillouet Dorvillier, mentionné en 1683. En 1687 le fils succède à son père à la tête de sa compagnie. Le frère retourna en France et devint capitaine de frégate, ensuite il fut gouverneur de Cayenne; son successeur à Cayenne fut son neveu du Canada. Le Dorvilliers qui figure si longtemps dans nos guerres est celui de 1683.

Le capitaine Jean-Louis de Jadon sieur de Saint-Cirq avait servi dans les meilleurs régiments de France et commandé un bataillon en Sicile. Il fut tué en 1691.

Le cadet Larivière est aussi mentionné.

Le capitaine Macary ne garda sa compagnie que durant deux années et il a dû retourner en France. On mentionne Saint-Bazile, son lieutenant.

Le capitaine de Flours décéda en 1687.

Le capitaine Pierre de Troyes mourut en 1688.

Le capitaine Nicolas Daneau de Muy se maria avec une Canadienne et ses fils continuèrent à servir dans les troupes de la colonie.

Capitaine François-Marie Renaud d'Avesnes seigneur des Meuloises se maria avec une Canadienne et ses fils ont continué le service militaire en Canada.

Capitaine Philippe Clément sieur du Vault de Valrennes épousa une Canadienne. Pas de descendance.

Raymond-Blaise des Bergères. Il épousa la veuve de Jacques Bizard puis la veuve de Lambert Boucher de Grand-Pré et ses fils ont continué la lignée.

Claude de Lamotte, marquis de Jordis, se maria cette année à Lachine et y fut tué deux ans plus tard par les Iroquois.

Deux frères Joseph et François Desjordis de Cabanac, lieutenants, ont épousé des Canadiennes. Leur descendance est nombreuse; elle a fourni plusieurs officiers militaires.

Le capitaine Pierre Descayrac sieur de Reau fut tué en 1691. Marié à une Canadienne il laissa un garçon et une fille. Son grade de capitaine passe à Michel Leneuf de la Vallière, Canadien.

Claude de Ramesay, lieutenant, obtint la compagnie du défunt Macary en 1687, se maria avec une Canadienne et eut une nombreuse descendance qui compta plusieurs officiers militaires.

René Damours des Chauffours, lieutenant, qui arrive de France en 1685 était né à Québec. Cette famille a fourni plusieurs officiers militaires.

Le chevalier Louis de Larue sieur de Lamotte, lieutenant, reçut ordre de repasser en France l'été de 1687 mais il reste dans la colonie, devint capitaine et fut tué par les Iroquois à Saint-François-du-Lac en 1690.

Le capitaine Guillaume de Lorimier arrivait avec son fils Guillaume seigneur des Bordes. La descendance est assez nombreuse, par le fils, qui épousa une Canadienne. Le père retourna en France avec Denonville, l'automne de 1689. Le fils a dû être promu capitaine dès 1685 parce que cet automne Denonville demande que sa lieutenance soit accordée à Beaumanoir.

Jean Navers, chirurgien, compagnie Valrenne, se maria avec une Canadienne et a laissé une nombreuse famille.

Etienne de la Vernette sous-lieutenant de la compagnie Descayrac mourut à Québec le 25 mai 1691.

Jean de Douhet sieur de Larivière dit L'Etang (signait Lestang) simple cadet des troupes, épousa bientôt après son arrivée une demoiselle de Verchères et fut tué par les Iroquois à la rivière Chambly en 1687.

Robert de Villeneuve, ingénieur, resta huit ans dans la colonie. Nous lui devons des plans très utiles à l'histoire. En 1693 Hyacinthe Boisberthelot de Beaucourt le remplaça.

François Gregoire était chirurgien de la compagnie des Meloises. Il épousa l'une après l'autre deux Canadiennes et laissa une très nombreuse famille.

Charles d'Aillebout était officier depuis quelques années. Cinq de ses frères figurent peu après avec des grades militaires. Tous étaient nés en Canada et on les retrouve ainsi que leurs fils dans le service jusqu'à 1760.

Constant Lemarchand sieur de Lignery devait être enseigne. Il fut nommé lieutenant réformé au printemps de 1687 ce qui veut dire qu'il restait enseigne tout en ayant un grade plus élevé. Marié à une Canadienne, ils ont laissé trois fils officiers militaires de la colonie.

Marin Taillandier, chirurgien de la compagnie Daneau, a été notaire royale et juge seigneurial. Marié à une Canadienne ils ont vécu dans la région de Boucherville. Nombreuse descendance.

Gresolon la Tourette, frère de Duluth, qui apparaît en 1685 au lac Nipigon se nommait Claude-Charles, fut toujours coureur de bois et par moment commanda comme militaire des postes éloignés.

Jacques de Malleray sieur de Noiré et de la Mollerie, lieutenant, s'est marié avec une Canadienne. Deux fils ont été officiers militaires.

Pierre d'O, sieur de Jolliet, capitaine, fut capturé par les Iroquois en 1690, s'échappa et mourut à Montréal en 1694.

Duclos de Beaumanoir est recommandé l'automne de 1685 par Denonville pour recevoir la lieutenance de Lorimier qui passe capitaine: "C'est un gentilhomme très bien fait, élevé auprès de la grande duchesse." On lui donne la lieutenance de Montesson. En 1689, il va en France, est au siège de Québec l'automne de 1690, puis sa trace se perd.

Isaac de Montenon de Larue lieutenant de la compagnie de Troyes. En 1690 il paraît avoir été capitaine.

Vers 1685 Robutel de Lanoue, Gaultier de Varennes, Boucher de Boucherville, les frères Lemoine, tous Canadiens, commencèrent à servir.

Reprenons le fil de l'histoire. M. de Denonville alla, cette année 1685, au fort Frontenac (Cataracoui) avec les compagnies Dorvillier, Macary, Saint-Flours, Saint-Cirq et de Lorimier, promenade dont les Iroquois se moquèrent. En cas d'hostilités sérieuses, ces Sauvages comptaient sur l'aide des Anglais, mais Jacques II qui montait sur le trône de la Grande-Bretagne, étant soumis à Louis XIV, comme on sait, devait les désappointer bientôt.

Lahontan dit que Denonville renvoya Dehennot, Montortier, Durivaux et plusieurs autres officiers. Voyons ceci: Lorsque Montortier reçut la permission (Versailles 10 mars) de retourner en France il y était dit que Dehennot pourrait également quitter le Canada mais il ne partit point puisque le 10 septembre 1690, aux Trois-Rivières, il est parrain de "Louise, Anglaise, âgée de sept ou huit ans, amenée captive par les Sauvages et achetée d'entre leurs mains." L'acte lui donne le grade de lieutenant réformé. Un mois plus tard, le gouverneur Frontenac ordonne que l'enseigne réformé Hennot sera lieutenant réformé à la place de Bernières rentré en France l'année précédente et Montesson de Repentigny remplace Hennot dans la grade d'enseigne réformé. En 1691 on retrouve Dehennot, témoin d'un duel.

L'intendant écrit au ministre que Montortier a passé l'été (1685) aux Trois-Rivières chez son parent le gouverneur Gaultier de Varennes

dont il facilite la traite au mépris des ordonnances et de plus qu'il sème partout le sentiment d'insubordination. Le 28 septembre il annonce le départ de Montortier. Les deux hommes faisaient la paire, chacun à sa façon.

L'intendant Champigny arriva en juillet 1686 pour remplacer de Meulles qui retourna en France peu après. Champigny amenait "quelques compagnies de marine," selon une lettre de Lahontan du 8 juillet. Toujours "de marine" quoiqu'il ne s'agisse pas du tout de marins; et les termes "quelques compagnies" sont assez vagues pour ne dire que le moins possible, soit: une ou deux compagnies.

En 1686 Sidrac Dugué étant capitaine, je vois qu'il y avait dans sa compagnie un lieutenant du nom d'Isaac Laplace dit le chevalier.

Joseph Guyon sieur Dubuisson, Canadien, frère de madame de Cadillac, était lieutenant de la compagnie Subercase. Il a eu une longue carrière militaire.

Au poste de Châteauguay, en 1686, il y avait pour cominandant Jean Métayer sieur Demarais qui y fut tué par une bande d'Iroquois, car ces Sauvages commençaient à faire des courses aux environs de Montréal.

Cette année, Prevost est maintenu comme major de la ville et château de Québec.

Frederic-Louis Herbin de Bricourt était dans la colonie en 1686 avec le grade d'enseigne et devint lieutenant en 1703. En 1695 on mentionne son frère, Herbin d'Aucourt, chambelan du roi. Marié en 1704 avec une Canadienne, notre officier vécut jusqu'à 1754, ayant à peu près quatre-vingt-cinq ans. Son seul fils, Louis, né 1711, marié à une Canadienne, était capitaine lorsqu'il partit pour la France en 1760.

Le sous-lieutenant Pierre de Labrosse, sieur de Beauceage, a dû arriver en juillet 1686 avec son parent l'intendant Champigny. Il devint lieutenant et fut tué en 1692 par les Iroquois, au Long-Saut.

Daniel Auger de Subercase, capitaine en France, né au Béaru, est aussi de 1686 parmi nous. Il a été employé surtout dans les régions maritimes.

En janvier 1687 Denonville demande quinze cents vétérans pour faire une campagne sérieuse et s'emparer des cantons iroquois. Vers le même temps, le roi prescrit d'envoyer cinq cents armes à feu au Canada.

Le 8 juin Lahontan écrit de l'île Saint-Hélène, Montréal, que l'on construit des bateaux pour l'embarquement de vint "compagnies de la marine," et il ajoute que les milices campées dans cette île avec les réguliers sont au nombre de quinze cents hommes, de plus cinq

cents Sauvages des environs de Québec et Montréal. "M. de Denonville est arrivé à Montréal, il y a trois ou quatre jours, accompagné des milices de tout le pays, qui sont campées avec nos troupes dans l'île Sainte-Hélène. M. d'Amblemont, qui est à Québec depuis un mois avec cinq ou six gros vaisseaux de second rang, ne fut que vingt-huit jours en chemin, de la Rochelle jusque-là. Son escadre a transporté dix ou douze compagnies de marine qui doivent garder la colonie pendant la campagne que nous allons faire au pays des Iroquois."

Si la flotte était à Québec dès le 8 mai et si elle avait été trente-trois jours (pas vingt-huit) comme le dit la correspondance officielle, elle avait dû partir de la Rochelle vers le 5 avril. On cite ce voyage comme le plus court connu. Les navires amenaient huit cents recrues, non des vétérans, divisées en trente-cinq compagnies de vingt-cinq hommes chacune. Trois compagnies furent passées à des officiers canadiens. La nourriture des officiers à bord des vaisseaux coûtait vingt sous par jour, soit une piastre, au moins, de 1919. La flotte apportait des approvisionnements, équipements et cent soixante huit mille francs en pièces monnayées.

Il y a apparence que le total des soldats de France, au mois de juin, était de seize cents formant trente-deux compagnies de cinquante hommes, mais que la moitié étant des recrues on les laissa dans le Bas-Canada pour recevoir l'instruction.

Denonville partit de Montréal le 13 juin, avec Vaudreuil comme chef d'état-major, les réguliers sous les ordres de Callières, les miliciens dont les capitaines étaient Duguay, Berthier, Lemoine, etc., tous gens du pays. Les réguliers arrivés en 1683-1686 étaient au nombre de huit cent trente-deux. Il y avait neuf cent trente miliciens, trois cents Sauvages et cent hommes pour le service de deux cents bateaux plats et autant de canots d'écorce.

Avant de terminer voici les noms des militaires qui figurent pour la première fois cette année dans les annales de la colonie:

M. de Vaudreuil, qui se maria avec une Canadienne et devint gouverneur général.

Gannes de Falaise se maria avec une Canadienne et leur descendance a fourni plusieurs officiers militaires.

Claude-Charles de Grès et Lacrois, seigneur de Merville, signait Merville, était capitaine et son frère, chevalier des Preaux, se rencontre de 1687 à 1708. En 1688 tous deux demandaient une concession de traite au lac Témiscamingue mais sans résultat.

Le chevalier de la Guerre, lieutenant de Merville tué d'un coup d'épée (1687) Henri Duporteau, enseigne de la même compagnie, prend la fuite.

Jean-Joseph Belon sieur du Portail était de la compagnie des Bergères. Il se maria en 1692 avec une Canadienne.

François le Gantier de la Giloizerie sieur la Vallée-Rané, compagnie Merville, se maria en 1689 avec une Canadienne.

Marc-Antoine de Rupellay sieur Desjardins seigneur de Gonneville, enseigne, se maria en 1694 avec une Canadienne.

Je vois, 1687-1689, Camus, Couture, Karesquil, Lesueur, Bourgeois, Lesueur, Chasle, Denis, Morteseigne, soldats de la compagnie Creusel. En 1690 Creusel retourne en France et sa compagnie passe à Lemoine de Longueuil, Canadien.

Le capitaine François Le Verrier de Rousson arrivé en 1686 ou 1687, se maria avec une Canadienne.

Jacques Petit de Verneuilles, trésorier de la marine, se maria avec une Canadienne. Décédé en 1699 dans sa charge. Pas d'enfant.

Guillaume-François de Bourdin sieur Duclos, ou Clos-Percy, lieutenant, était encore dans la colonie en 1691.

Jean-Joseph Maulbaut, chirurgien, compagnie Dumesnil, à Lachine en 1687.

Louis Senéchal chevalier d'Auberville, lieutenant, commande à Lachine en 1687, et paraît être retourné en France (Brest) en 1698.

L'enseigne l'Evetier livre "un beau combat" en 1687. Il est blessé à Laprairie en 1691 par les Mohicans.

Baptême du capitaine Jacques Broullan de Saint-Ovide qui a compté pour beaucoup ensuite dans l'histoire des provinces maritimes.

Capitaine Gabriel Le Prevost de Saint-Jean, chevalier, se retrouve jusqu'à 1696 dans mes notes.

Jacques-Charles Sabrevois de Bleury, lieutenant, épouse une Canadienne et laisse une descendance militaire.

Claude Drouet de Richerville épouse une Canadienne et laisse une descendance militaire.

Lieutenant Marc-Antoine de Cottentré servit en Canada puis en 1697 obtint un fief à Conceaux. Il se retira alors de la vie militaire.

Sébastien Despéré sieur Delille servit au Détroit en 1687, commanda à Lachine en 1688 et c'est peut-être lui qu'on voit commandant à la baie d'Hudson en 1708.

Un officier du nom de Morric était en Canada en 1687 et 1690. Cette année il passe capitaine.

Le capitaine Bouraillon est mentionné à Québec le 27 juin 1687. Son lieutenant est Nicolas Paris de Rougemont. De 1687 à 1696 je vois des soldats de la compagnie Bouraillon.

Le lieutenant de Boyne cité en 1687 retourna en France en 1699.

Je vois aussi en 1687 le lieutenant Louis Dupin.

Bernard de Persillon, lieutenant, se retrouve de 1687 à 1740.

En 1687, dans l'expédition au lac Ontario, il y avait Dugué, Lavaltrie, Saint-Ours, du régiment ancien de Carignan, et parmi les officiers canadiens, La Vallière, Leber, Lemoine, Denis, Aubert, Hubou. Ce dernier est dit: Jean Hubou de Longchamps sieur de Tourville, âgé de trente-un ans, brigadier du service de M. de Denonville.

L'histoire nous raconte cette expédition qui fut menée gauchement et eut des suites déplorables. On ne fit pas la guerre, mais les chefs iroquois, capturés par un stratagème honteux et envoyés en France pour périr sur les galères ouvrirent la porte à la vengeance des Cinq-Nations. De 1688 à 1700 notre colonie fut sous la hache et le couteau des Sauvages justement outrés de la conduite des autorités françaises à leur égard.

Le présent article ayant pour unique objet de montrer la formation de la prétendue "troupe de la marine," il suffira maintenant de dire que, de 1688 à 1760, rien ne fut changé dans le système et plus le temps s'écoula plus ce corps se composa de Canadiens. En 1760 "la marine" resta ici, chaque homme retournant sur la terre paternelle, et je doute même que les Français qui pouvaient s'y rencontrer aient repris le chemin de la France.